



## COMMUNE DE BIEVRE

### Convocation du Conseil communal

Bièvre, le 23 avril 2018.

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer ..... pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu le lundi 07 mai 2018 à 19h30 à la maison communale.

### SEANCE PUBLIQUE

#### Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-13 - Par. 1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. Les points de l'ordre du jour doivent être indiqués avec suffisamment de clarté.

Art. L1122-14 - les lieu, jour, heure et l'ordre du jour des séances du Conseil Communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage à la maison communale, dans les mêmes délais que ceux prévus aux articles L1122-13, L1122-23 et L1122-24, alinéa 3, relatifs à la convocation du Conseil Communal. La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans un délai utile, informés de l'ordre du jour du Conseil Communal, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Ce délai utile ne s'applique pas pour des points qui sont ajoutés à l'ordre du jour après l'envoi de la convocation conformément à l'article L1122-13. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir d'autres modes de publication.

Art. L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

Art. L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu, en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

#### Affaires générales

1. Déchéance d'un Conseiller communal - Prise d'acte.
2. Rapport sur la situation de l'Administration et des Affaires de la Commune - Année 2017

#### Finances

3. Dotation communale 2018 pour l'asbl Groupe d'Action Locale Ardenne Méridionale - Décision
4. Subvention communale de l'exercice 2018 à l'Office du Tourisme de Bièvre - Octroi

#### Intercommunales

5. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur du 19 juin 2018 - Approbation.
6. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale BEP Environnement du 19 juin 2018 - Approbation.
7. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale BEP Expansion Economique du 19 juin 2018 - Approbation.
8. Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Intercommunale BEP Crématorium du 19 juin 2018 - Approbation.

#### Marchés publics

9. Acquisition de matériel de production d'eau - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
10. Adhésion centrale achat de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'achat de livres destinés à la bibliothèque communale - Approbation

#### Travaux

11. Travaux de réfection du chemin de GC 184 de Bièvre à Monceau - Approbation du contrat d'honoraires et la convention sécurité-santé
12. Travaux de réfection du chemin de GC 184 de Bièvre à Monceau - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions
13. Travaux de réfection de la Rue du Progrès à Graide Station (PIC 2017-2018) - Décision - Mode de passation du marché et fixation des conditions

#### Patrimoine


14. Mise en location d'un bâtiment communal à Bièvre, Rue des Châteaux - Décision.
15. Acquisition de parcelles à Gros-Fays et Petit-Fays - Décision.

#### HUIS-CLOS

#### Personnel

16. Demande de mise à la retraite de Madame Michelle MALDAGUE, Directrice Générale.
17. Recrutement d'un Directeur Général pour la commune de Bièvre - Désignation et admission au stage.

La Directrice Générale,

  
Michelle MALDAGUE

Pour le Collège,



Le Député-Bourgmestre,

  
David CLARINVAL